

Parcours d'accueil

Constats

La politique d'accueil des personnes primo-arrivantes (P-A) mise en place à Bruxelles depuis plusieurs années peut favoriser leur intégration. Quand elle est menée de façon ambitieuse, positive et respectueuse. Quand elle s'inscrit dans une politique de lutte contre les discriminations et soutenant la diversité. Quand elle est menée de manière cohérente et transversale avec les compétences relevant d'autres niveaux de pouvoir, et qu'elle s'articule avec des politiques d'emploi, de logement, de santé et de formation. Et quand elle poursuit son objectif d'émancipation et d'inclusion, que le suivi du parcours d'accueil soit volontaire ou obligatoire.

> Nos demandes

Organiser un parcours d'accueil qui soit un réel outil d'insertion dans la société bruxelloise

- Offrir de réelles opportunités d'inscription des P-A sur le marché de l'emploi via un volet d'accompagnement socio-professionnel au sein des BAPA, flexible et adapté aux besoins particuliers des personnes
- Développer un accompagnement spécifique des P-A pour la recherche d'un logement, qui prenne en compte leur manque de connaissance du marché locatif, leur vulnérabilité économique et psychologique et les discriminations systémiques

Garantir l'accès effectif au parcours d'accueil (sur base volontaire ou obligatoire)

- Améliorer la qualité et la fiabilité des informations délivrées aux P-A par les communes et faciliter les collaborations entre les communes et les bureaux d'accueil
- Prévoir des moyens suffisants pour garantir l'accès de tous·tes au dispositif sans compromettre la qualité de l'offre ni le restreindre à certaines catégories de personnes (obligation de suivi du parcours pour les P-A, possibilité de le suivre pour les autres publics)
- Développer des lieux d'accueil (halte-garderies) gratuits pour permettre aux parents de suivre les parcours

Favoriser un parcours d'accueil émancipateur

- Garantir que l'obligation de suivre le parcours reste une obligation de participation et non de résultats
- Garantir le maintien de la gratuité du parcours d'accueil
- Prendre en compte la diversité du public bénéficiaire: offrir de la souplesse dans le délai de réalisation du parcours et mettre en place des modules complémentaires à l'offre actuelle (activités sur base volontaire qui favorisent l'insertion dans la société)
- Maintenir un organisme chargé de l'évaluation sérieuse et qualitative de la capacité des dispositifs à répondre aux besoins du public visé. Suivant les résultats de l'évaluation, adapter les modalités du parcours